

Les hommages et le respect

Abasourdi.e.s ! Après la sidération et l'incompréhension ... l'envie d'honorer Samuel Pasty, un collègue assassiné pour avoir fait son métier. Comme nous l'avons tenté par le passé, comme d'autres après nous s'y efforcent avec constance.

Donner à comprendre, distinguer faits scientifiques et croyances, éclairer les débats, défendre la liberté d'expression, organiser les échanges, apprendre le respect de l'autre et la tolérance... il y faut parfois bien du courage. Dans notre département, le meurtre d'un acteur du service

public et laïque a une résonance particulière comme l'a montré l'imposant rassemblement devant la préfecture ce dimanche 18 octobre.

Public et laïque... nous n'avons jamais oublié que ces deux adjectifs vont de pair. Ceux qui affaiblissent le service public, qui multiplient les injonctions et refusent aux enseignants les moyens d'exercer la liberté pédagogique, seraient bien inspirés de traduire en décisions leur soutien affiché ces jours-ci. Isolons d'abord ceux qui instrumentalisent ce drame pour faire la

chasse aux étrangers, de préférence musulmans.

Qu'aura appris le Président de la République, qui, il y a peu, qualifiait de « preneurs d'otage » les collègues en grève qui protestaient contre la réforme du Bac et la diminution des horaires consacrés à la culture générale ? Le Ministère qui vide les commissions paritaires de leur substance pour ne pas entendre les représentants du personnel changera-t-il ?

Décidément, la retraite, ce n'est pas la fin de ces combats !

Pensions, sécu, on continue !

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale et le Projet de Budget de l'Etat sont en débat au Parlement. En l'état, ils programment une série de mauvais coups que le groupe des neuf dé-

nonce. 7 organisations ont d'ores et déjà décidé de faire du 17 novembre une journée nationale décentralisée d'expression de nos exigences.

En dépit des con-

traintes liées à la situation sanitaire, de premiers contacts ont été pris dans notre département pour l'organiser.

Lire l'appel national en pages suivantes.

Bien sûr, l'épidémie rend plus difficile le déploiement des initiatives syndicales. *Alors comment de suite faire quelque chose d'utile ? Un moyen efficace : renouveler son adhésion syndicale !*

Dans ce numéro :

Pouvoir d'achat: mettre fin au recul	2
Sécu et 5ème branche	3 & 4
Carte au président	3 & 4

Ne touchez pas au pouvoir d'achat des retraités

UNE CAMPAGNE INDÉCENTE

Une vilaine musique se fait entendre régulièrement :

avant la pandémie, les retraités étaient présentés comme des privilégiés dans un contexte de chômage des jeunes notamment. Comme s'ils étaient responsables de cette situation. Au sortir de la période de confinement, des « experts » ont affirmé que l'arrêt des activités du pays avait été décidé pour « protéger les anciens », et qu'il fallait donc qu'ils acceptent de se sacrifier en retour, alors que neuf personnes décédées pendant la pandémie sur dix sont des retraités de plus de 65 ans.

À la veille de la discussion à l'Assemblée du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), le rapport de Laurent Vachey remis au gouvernement, préconise une augmentation de la CSG, l'augmentation des impôts par la réduction de moitié de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions de retraite et par la hausse de la CASA.

LA PERTE CONTINUE DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

Ainsi, il serait « juste » de réduire les revenus des retraités sous prétexte que leurs pensions n'auraient pas été entamées durant la crise sanitaire. C'est oublier que leurs revenus ont largement été réduits par la hausse de la CSG, le gel des pensions et des compléments, la non revalorisation des pensions qui n'ont pas suivi le coût de la vie : **ces dernières douze années, les prix ont augmenté de 13 % et les pensions nettes seulement de 8,60 %**. Un rapport officiel constate même que le niveau de vie moyen des personnes en retraite a diminué de plus de 3 % entre 2017 et 2018. En réalité, depuis l'arrivée du Président E. Macron, les pensions ont perdu 5,5 % de pouvoir d'achat !

L'AUSTÉRITÉ, MAUVAIS COUP POUR LES RETRAITÉS ET L'ÉCONOMIE

« Il n'existe pas d'exemple d'une économie qui ait redémarré grâce à l'austérité. » **Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie**. C'est pourtant ce qu'ont fait Emmanuel Macron et ses prédécesseurs. Le PLFSS 2021, présenté par le gouvernement veut imposer 4 milliards d'économies sur le budget de l'hôpital public. Certains hôpitaux sont déjà saturés, les soignants n'en peuvent plus, les urgences sont débordées. Les retraités, considérés comme fragiles, seraient les principales victimes de ces mesures.

Mais l'austérité ne s'applique pas à tout le monde. Des milliards sont distribués aux entreprises, ou plutôt à leurs actionnaires, alors que le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité fait état d'une explosion des dividendes chez les 0,1 % les plus fortunés, après la suppression de l'ISF et l'abaissement de la fiscalité sur le capital. **Les dividendes ont augmenté de 60 % en 2018, pour atteindre 23,2 milliards d'euros !** La pauvreté s'étend, mais la fortune des 0,1 % de Français, les plus aisés a augmenté d'un quart depuis 2017.

Ce dont le pays a besoin c'est d'un plan de relance du pouvoir d'achat des salariés et des retraités. Ce n'est pas le moment de réduire leur pouvoir d'achat ! Ils en ont besoin pour eux et leur famille, notre économie en a besoin, car ils ne sont pas seulement des consommateurs utiles à l'économie, ils participent à hauteur de 8 % à la production de richesses en France. Souvent, ils aident financièrement leurs enfants, petits-enfants touchés par le chômage. Leur contribution à la vie sociale est décisive dans cette période de crise sanitaire et économique.

Rassemblons-nous autour de ces exigences :

100 euros de suite pour rattraper notre pouvoir d'achat à valoir sur la revalorisation des pensions calculée sur l'évolution du salaire moyen.

Prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

SIGNONS MASSIVEMENT LA CARTE PÉTITION (ci-contre)

Participons nombreux à la journée d'action le 17 novembre

A nouveau les retraités menacés !

Le 17 septembre, le rapport VACHEY a été présenté par son auteur.

Il formulait des propositions quant au financement de la 5e branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie, promulguée le 7 août. On peut s'interroger sur la nécessité de créer une branche spécialement dédiée aux questions de perte d'autonomie qui peuvent toucher jeunes comme anciens, alors que la branche assurance-maladie actuelle est en charge des questions de santé. Handicapés et personnes âgées se retrouveraient ainsi mis à part alors qu'ils auraient toute leur place dans la branche maladie.

QUI va financer cette branche ?

Si on peut avoir des positions différentes sur l'utilité de cette « branche », une chose est sûre : pour nous faire les poches, M. VACHEY ne manque pas d'idées !

Qu'en on juge :

1re mesure envisagée : **augmenter** (encore une fois !) la **CSG de plus de 10%**, pour la mettre au niveau de celle des actifs : 9,2 %.

2e mesure : baisse des dispositifs fiscaux pour l'impôt sur le revenu des retraités : l'abattement de 10 % serait ramené à 5 %, ce qui rendrait des milliers de retraités imposables, leur supprimerait l'accès à certaines dispositions réservées aux personnes non imposables et augmenterait l'impôt de ceux qui le sont déjà.

3e mesure : une nouvelle « **journée de solidarité** » pour tout le monde, actifs et retraités, c'est-à-dire une taxe supplémentaire : un jour de congé en moins pour actifs ; et pour les retraités, cela pourrait se traduire par le doublement de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) soit le **passage de 0,3 % à 0,6 %** du

prélèvement sur nos pensions.

4e mesure, comme si ce n'était pas suffisant : ceux qui emploient une aide à domicile et ont plus de 70 ans se verraient appliquer **une cotisation patronale** dont ils étaient jusqu'à présent exonérés. De plus, le crédit d'impôt serait limité à 6 000 €, pénalisant les personnes ayant besoin de plus de 40 minutes d'aide par jour.

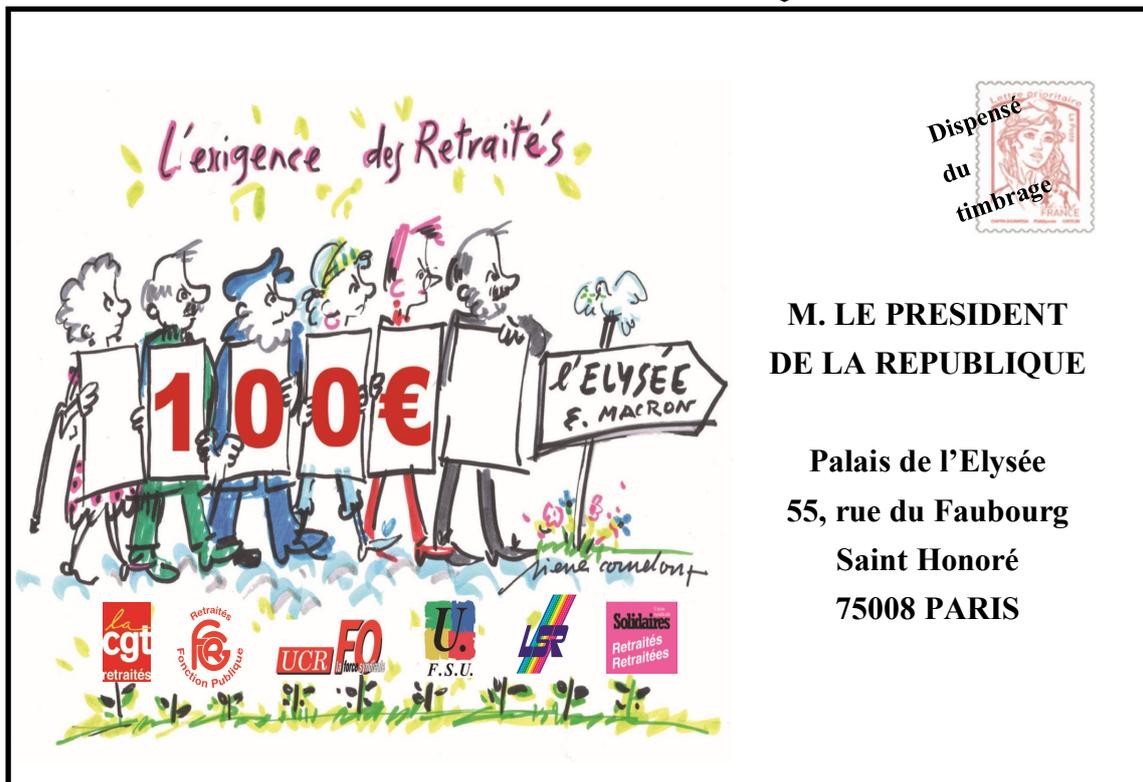
5e mesure, l'abaissement du plafond de la réduction au titre des frais de dépendance et d'hébergement pour les personnes âgées accueillies en établissement.

Enfin, l'**aide personnalisée** pour l'autonomie (APA) dont bénéficient les personnes dépendantes pourrait être revue en fonction du patrimoine, etc.

Au total, ce serait environ 4,2 milliards pris aux retraités, soit 70 % des 6 milliards nécessaires à une future loi sur le « grand âge » par ailleurs renvoyée à la fin de la mandature actuelle !

Suite p4

À découper



M. LE PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE

Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg
Saint Honoré
75008 PARIS

F.S.U.85

S.F.R.

Pôle associatif

71 bd Aristide Briand
(Rez-de-chaussée, porte C)
BP 01

85001 La Roche-sur-Yon Cedex
tél + fax : 02-51-05-56-80
courriel : retraites@fsu85.fr

Rédaction: F.Bourdet, F.Célrier,
J.P.Chotard, A. Deau, J.P.Majzer,
P.Marton, E.Mathé, C.Rivé



**Vous pouvez aussi
nous retrouver
sur
<http://sd85.fsu.fr/>
à la rubrique
« retraite »**

Suite de la p3

En clair, pour le gouvernement, puisque l'autonomie est un problème de vieux, que les vieux paient !

Pour l'auteur du rapport, faire payer les retraités est « *logique* » car, en moyenne, « *le revenu des retraités sera 10 % plus élevé que celui des actifs en 2020* ». Il oublie de dire que les pensions sont inférieures aux salaires ; il ajoute le patrimoine dans le revenu qui, c'est logique, s'accumule avec l'âge. Est-ce que les retraités sont responsables de la crise sanitaire et du chômage ?

La direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES); dans sa récente étude sur 2018, souligne que le pouvoir d'achat de la pension moyenne a diminué de **4,7 %** en 10 ans et une pension sur trois est inférieure à 1 000 €. À ce jour, du fait de l'absence de revalorisation réelle depuis 7 ans, plusieurs millions de retraités ont une pension NETTE inférieure à celle qu'ils percevaient au 1er avril 2013, date de la dernière revalorisation.

Et ce ne sont pas les 0,3 % de cette année (sauf pour les pensions inférieures à 2 000 € qui ont eu... 1 %) et les (peut-être) 0,4 % de l'an prochain qui changeront quoi que ce soit.

Ces mesures sont un véritable racket contre les salariés et surtout les retraités qui devraient encore une fois payer la note!

La perte d'autonomie doit être prise en charge à 100 % par l'assurance-maladie dans le cadre de la solidarité nationale!

**Découper la carte ci-dessous- L'envoyer à la Présidence de la République -
En informer la SFR par courrier ou par courriel à : retraites@fsu85.fr**

100 € / mois tout de suite

- **Indexation des retraites sur l'évolution du salaire moyen**
- **Accès à la santé pour tous**
- **Prise en charge de la perte d'autonomie à 100% dans la branche maladie de la Sécurité sociale**

Nom et prénom :

Ville :

Courriel :

.....

Signature :